



AUJOURD'HUI

numéro 29

art et architecture

aujourd'hui

art et architecture n° 29

Décembre 1960

5^e année - bimestriel

Administration et rédaction : 5 rue Bartholdi Boulogne Seine Molitor 61-80 C.C.P. Paris 1519-97

Le numéro : France 11 N.F. Etranger 12 N.F.

Abonnement : 1 an 6 numéros : France 57 N.F. Etranger 13,5 dollars

Abonnements-poste internationaux pour les pays suivants : Allemagne occidentale, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Vatican.

JEAN DUBUFFET,
 Chef de file du tachisme et de l'informel
 P. Guéguen 4

Giulio Turcato
 E. Villa 24

Edgar Pillet et la peinture concave
 P. Guéguen 26

Poi Mara
 M. Callewaert 28

Frans Krajcberg
 J.A. França 30

Maxime Descombin
 R. Deroudille 32

LES EXPOSITIONS

Festival d'Art d'Avant-garde
 D. Chevalier 34

Les sources du XX^e siècle
 L. Hoctin, S. Frigerio 40

Les expositions à Paris
 R. Boullier, D. Chevalier, J.A. França,
 S. Frigerio, H. Galy-Carles 44

Les expositions en province
 D. Chevalier, R. Deroudille 51

Les expositions à l'étranger
 D. Bowen, D. Chevalier, J.C. Lambert,
 K. Ringstrom, D. Suro 52

Les galeries d'art 55

Alechinsky, J. Putman 59

Marcelle Ferron, G. Viau 59

**Bourdelle et la façade du Théâtre des
 Champs Elysées**
 M. Dufet 60

**Jean Ginsberg et la plastique architec-
 turale** 66

Bowling Club à Canberra, Australie 80

Remodélation d'un immeuble à Nice 84

Bureau du Tourisme français, Londres 88

Taverne des Beaux-Arts, Bruxelles 89

MEUBLES

Sièges et tables de E. Saarinen 90

**Le verre dans le mobilier. Concours
 de Boussois 1960** 92

Meubles de série 94

INFORMATIONS. BIBLIOGRAPHIE 100

COUVERTURE

d'après un dessin de Dubuffet
 « Sol », 1960

Numéro réalisé sous la direction
 d'André Bloc par Pierre Lacombe

*Les opinions émises par les critiques d'art
 qui collaborent régulièrement ou incidemment
 à notre revue sont des opinions strictement
 personnelles qui ne coïncident pas toujours
 exactement avec l'esprit général de la direc-
 tion. Ces opinions n'engagent donc que les
 signataires des textes.*